

Le cinq janvier deux mil vingt-trois, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CLUIS ont été convoqués par lettre séparée, adressée à chacun d'entre eux pour une réunion qui aura lieu le douze janvier deux mil vingt-trois à dix-neuf heures quarante-cinq à la Mairie, pour délibérer sur l'ordre du jour de cette session comme suit :

Ordre du jour :

- ↳ Approbation procès-verbal de la séance précédente (8 décembre 2022)
- ↳ Convention facturation chauffage gymnase avec CDC Val de Bouzanne
- ↳ Occupation viaduc 2023 par Oxygène
- ↳ Désignation délégué agents CNAS suite départ retraite
- ↳ Participation voyage école à l'Ile d'Oléron
- ↳ Questions et informations diverses

CONSEIL MUNICIPAL DE CLUIS
PROCES VERBAL DES DÉLIBERATIONS
SEANCE DU 12 JANVIER 2023
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL EN MAIRIE

L'an deux mil vingt-trois, le douze janvier à 19 heures 45, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLEURY Didier, Maire

Présents : FLEURY Didier, DALOT Jean-Pierre, PENOT Mélissa, BRISSE Aymeric, AMPEAU Jean-Gabriel, BRE Frédéric, DAVIER Francis, DAVIGNON-BRISSE Ghislaine, MOTEAU Colette, MOULIN Ghislaine, PORTIER-GONIN Aurélie

Absents excusés : /

Secrétaire de séance : PORTIER-GONIN Aurélie

Après approbation du procès-verbal de la séance précédente, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire propose le rajout de 3 délibérations à l'ordre du jour :

- ↳ Restitution caution logement 13 Place du Champ de Foire
- ↳ Non restitution caution logement 9 Place du Champ de Foire
- ↳ Réaménagement chemin piétonnier route d'Orsennes – Demande de subvention "Amendes de Police "CD 36

DELIBERATION N° 2023 – 01 - 001 portant sur la restitution de la caution du logement 13 Place du Champ de Foire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au départ du locataire (Mr REJMAN Christian) du logement sis 13 Place du Champ de Foire, il y a eu lieu d'effectuer des travaux de peinture pour un montant de 50 €.

Le montant de la caution versée à l'entrée dans les lieux étant de 360 €, il serait souhaitable de restituer au locataire le montant de la caution déduction faite des frais de travaux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ Décide de restituer la caution au locataire déduction faite des travaux de peinture soit $360 \text{ €} - 50 \text{ €} = 310 \text{ €}$

↳ Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Transmis en Sous-Préfecture le 17/01/2023

DELIBERATION N° 2023 – 01 - 002 portant sur la non restitution de la caution logement 9 Place du Champ de Foire

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que suite au départ du locataire (Mr BEUN Guillaume) du logement sis 9 Place du Champ de Foire, il y a eu lieu d'effectuer des travaux de remise en état pour un montant de 1 312 €.

Le montant de la caution versée à l'entrée dans les lieux étant de 320 €, il serait souhaitable de ne pas restituer au locataire le montant de la caution et de lui demander le remboursement du complément de la somme engagée par la commune pour la remise en état des lieux.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ Décide de ne pas restituer la caution au locataire et de recouvrer la différence entre le montant de la caution et le montant des travaux soit : $1312 \text{ €} - 320 \text{ €} = 992 \text{ €}$

↳ Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Transmis en Sous-Préfecture le 17/01/2023

DELIBERATION N° 2023 – 01 - 003 portant sur le réaménagement du chemin piétonnier Route d'Orsennes – demande de subvention Amendes de Police CD 36

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de réaménager le chemin piétonnier le long de la route d'Orsennes et propose qu'il soit demandé l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Indre au titre des "amendes de police".

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ Accepte la proposition de réaménagement du chemin piétonnier Route d'Orsennes pour un montant total de 2 325.45 € HT soit 2 756.00 € TTC.

↳ Sollicite une demande de subvention au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental

Plan de Financement :

Coût des travaux	: 2 325.45 € HT (2 756.00 € TTC)
Subvention sollicitée (30 %)	: 697.64 €
Autofinancement	: 2 058.36 € TTC

↳ Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à ce dossier.

Transmis en Sous-Préfecture le 17/01/2023

DELIBERATION N° 2023 – 01 - 004 portant sur la facturation du chauffage du gymnase à la Communauté de Communes du Val de Bouzanne

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le gymnase est de la compétence de la Communauté de Communes du Val de Bouzanne et que le chauffage est fourni par la commune de Cluis via sa chaufferie bois depuis octobre 2022.

De ce fait, il y a lieu de facturer à la communauté de communes les frais de chauffage sur la base d'un tarif de Kwh calculé annuellement suivant les dépenses de fonctionnement de la chaufferie bois et suivant un relevé annuel en décembre. Une convention définissant les modalités de facturation sera établie entre la commune de Cluis et la Communauté de Communes du Val de Bouzanne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ Accepte le principe de facturation du chauffage du gymnase à la Communauté de Communes du Val de Bouzanne comme ci-dessus,

↳ Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches concernant la mise en place de cette facturation et à signer la convention y afférent.

Transmis en Sous-Préfecture le 17/01/2023

DELIBERATION N° 2023 – 01 - 005 portant sur Occupation du Viaduc de l'Auzon 2023 par l'association Oxygène

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association OXYGENE domiciliée 5 Rue du Chêne Vert – 17490 SIECQ qui occupe le viaduc depuis 2001 pour la pratique des sauts à l'élastique souhaite renouveler son activité en 2023.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ Donne son accord à cette demande aux mêmes conditions que les années précédentes, à savoir :

- fourniture du calendrier prévisionnel des sauts et d'une attestation assurance responsabilité civile
- versement d'une somme de 400.00 € pour l'utilisation de l'immeuble communal
- fourniture d'un certificat de vérification de leurs installations par un organisme agréé

↳ Autorise le Maire à signer la convention définissant les conditions précises du déroulement de l'activité.

Transmis en Sous-Préfecture le 17/01/2023

DELIBERATION N° 2023 - 01 - 006 portant sur la désignation d'un délégué Agents au CNAS suite à départ en retraite

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite au départ en retraite au 1^{er} février 2023 de Mme Ghislaine DORANGEON, déléguée collègue Agents, il y a lieu de pourvoir à son remplacement conformément aux statuts du Comité National d'Action Sociale.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ Désigne Mme Angélique AUTRET déléguée collègue Agents en remplacement de Mme Ghislaine DORANGEON partant en retraite.

Transmis en Sous-Préfecture le 17/01/2023

DELIBERATION N° 2023 - 01 - 007 portant sur la participation financière au voyage scolaire prévu en Mai 2023

Monsieur le Maire donne la parole à Mme Mélissa PENOT, adjointe, afin qu'elle explique au conseil municipal le projet de voyage scolaire prévu en 2023.

Ce projet consiste en un voyage scolaire à l'île d'Oléron du 24 au 26 mai 2023 pour les élèves du CP au CM2 de l'école de Cluis (45 enfants y participants avec 6 accompagnateurs). Le coût de ce voyage étant de 268 € par enfant et de 22 € par accompagnateurs, il est proposé que la commune de Cluis participe financièrement pour un maximum de 3000 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

↳ Accepte de participer financièrement à ce voyage scolaire prévu à l'île d'Oléron du 24 au 26 mai 2023 pour un montant maximal de 3 000 €.

↳ Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2023.

Transmis en Sous-Préfecture le 17/01/2023

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir qu'il a reçues :

- Exercice du droit de préemption urbain : décision de renonciation pour le dossier :
 - Mr VILANI Jean-Michel pour le bien situé 1, rue Saint Michel
- Concessions dans le cimetière communal :
 - Attribution d'une concession dans le cimetière à Monsieur Jacky DESCHATRETTES et Madame Marie-Claude DUREAU épouse DESCHATRETTES
 - Attribution d'une concession dans le cimetière à Madame Monique MAZEREAU veuve LEVER
 - Attribution d'une concession dans le cimetière à Monsieur Fernand GRAND et Madame Françoise GUIMBAUD épouse GRAND

Monsieur le Maire informe le conseil municipal :

↳ Remerciements de la famille SELLERON pour le colis de Noël

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 40.

Le secrétaire de séance,

Aurélie PORTIER-GONIN

Le Maire,

Didier FLEURY

